

Nom / Prénom

Numéro de candidat·e·x

Comptable spécialisé·e·x kv edupool

16 octobre 2024

COMPTABILITÉ FINANCIÈRE

Durée / Points

90 minutes / 90 points

Cette partie d'examen comprend 13 pages, page de garde incluse. Vérifiez le nombre de pages avant le début de l'épreuve.

Nous vous souhaitons plein succès.

Visa expert·e·x 1

Visa expert·e·x 2

Points

Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée pour les désignations de personnes et les noms se rapportant à des personnes. Les termes employés s'appliquent sans distinction à tous les sexes. Cette forme linguistique réduite est utilisée uniquement pour des raisons rédactionnelles et n'exprime aucun jugement de valeur.

Indications pour tous les problèmes

- Veillez à ce que la présentation soit claire et soignée.
- La TVA ne doit être prise en compte que si elle est expressément mentionnée au début ou au cours de l'énoncé du problème, par exemple avec la mention «TVA 7.7 % incluse» ou «comptabilisation selon la méthode au nette», et si sa comptabilisation est nécessaire.
- Etant donné que tous les problèmes concernent la période comptable 2023, les taux de TVA appliqués seront adaptés en conséquence, soit pour 2023: 7.7 % ; 3.7 % ; 2.5 %.
- Vous trouverez les comptes disponibles dans l'extrait du plan comptable PME annexé. Si d'autres comptes sont nécessaires pour la comptabilisation des opérations, ils sont indiqués dans l'énoncé du problème. D'autres comptes ne peuvent pas être utilisés.
- Veuillez noter que, par rapport aux examens des années précédentes, les comptes «Créances cartes de débit», «Créances cartes de crédit» ainsi que «Correction de l'impôt préalable TVA» ont été ajoutés sur l'extrait du plan comptable PME.
- Pour les conversions de cours de change, si aucun cours n'est indiqué dans l'énoncé de l'exercice, il convient de se référer au tableau des cours de change figurant sur l'extrait du plan comptable PME annexé.
- Les écritures doivent être passées avec les désignations des comptes en lettres, par exemple banque/caisse, et non avec les numéros de compte. Exception: pour les comptes d'impôt préalable, le numéro de compte fait partie intégrante de la désignation du compte. La désignation correcte du compte est donc «1170 Impôt préalable TVA» ou «1171 Impôt préalable TVA». Les abréviations de comptes sont autorisées pour autant qu'elles soient sans équivoque (par ex. Bq/Cré. L&P).
- Sauf mention contraire dans les énoncés des exercices, les comptes de stocks doivent être gérés comme des comptes dormants (méthode sans inventaire permanent) et les factures doivent être comptabilisées (pas de comptabilité des postes ouverts).
- Le nombre de lignes dans les grilles de solution ne doit pas correspondre au nombre de lignes nécessaires à la solution (p. ex. pour les écritures).
- Les résultats intermédiaires et les résultats finaux en CHF doivent être arrondis à 5 centimes.

Problème 1 – Journal d'écritures d'une entreprise de commerce de marchandises**54,0 points**

L'**entreprise de commerce de marchandises Herbert Baron**, entreprise individuelle, est une quincaillerie qui fait le commerce d'outils et de matériaux de construction de toutes sortes (articles électriques, de menuiserie, de construction, sanitaires, etc.). Les clients sont notamment des particuliers et des petites entreprises artisanales.

- Le **trafic de marchandises** est comptabilisé avec le **principe de l'inventaire permanent**.
- La TVA est comptabilisée selon la **méthode au nette, sur la base des contre-prestations convenues**, puis décomptée selon la **méthode effective**.
- En plus des comptes figurant dans l'extrait du plan comptable PME, le compte **Parts privées aux charges de véhicules** est à votre disposition.

Comptabilisez les opérations commerciales du point de vue de l'**entreprise de commerce de marchandises Herbert Baron**.

Partie 1: extrait de diverses opérations commerciales durant l'exercice 2023

1. Une facture de fournisseur déjà comptabilisée de CHF 32 820.00 (TVA 7.7 % incluse) pour des marchandises achetées au rayon électrique est réglée par paiement bancaire, après déduction d'un escompte de 2 %.

Doit	Avoir	Montant CHF

2. Le client *Sanitaire Froidevaux* a été mis aux poursuites. Comptabilisez la facture de l'office des poursuites pour l'avance de frais de CHF 73.30.

--	--	--

3. En mars 2023, la créance d'un client, qui avait été définitivement amortie il y a trois ans, est acquittée contre toute attente. Le crédit bancaire s'élève à CHF 3 554.10 (TVA 7.7 % incluse).

4. Un client avait payé le montant de CHF 6 850.60 (TVA 7.7 % incluse) à la caisse de la quincaillerie par carte de crédit VISA (déjà comptabilisé auprès de l'entreprise individuelle Herbert Baron). VISA vire le montant dû: l'avis de crédit bancaire est de CHF 6 679.35. Comptabilisez le montant crédité et la commission.

Doit	Avoir	Montant CHF

5. Des marchandises ont été vendues à crédit à la *Menuiserie Wermelinger*. La facture a été enregistrée, mais n'est pas encore payée. Wermelinger rapporte à la quincaillerie des marchandises défectueuses ainsi que livrées par erreur pour un prix de vente de CHF 2 369.40 (TVA 7.7 % incluse). Le prix d'achat de ces marchandises retournées est de CHF 1 820.00, dont 5/7 peuvent être remises en stock, le reste étant détruit.

6. Nous convenons avec le client HorPrio SA, qui est redevable d'une facture déjà comptabilisée d'un montant de CHF 5 061.90 CHF (TVA 7.7 % incluse), les conditions suivantes pour son acquittement:

- Paiement de 40 % du montant de la facture.
- Le reste du montant de la facture doit être considéré comme perdu et amorti.

Comptabilisez l'avis de crédit bancaire, l'amortissement du solde de la créance ainsi que la correction de la TVA.

7. Le propriétaire Herbert Baron achète un bouquet de fleurs de CHF 61.50 (TVA 2.5 % incluse) pour le jubilé d'une collaboratrice et paie, par erreur, avec sa carte de débit privée. Il se fait créditer le montant de la manière habituelle pour les entreprises en raison individuelle.

8. L'entreprise de commerce de marchandises Herbert Baron livre des outils et d'autres matériaux à la *Menuiserie Longeau* à Lörrach en Allemagne, qui travaille dans un pays limitrophe. Le montant de la facture de EUR 12 000.00 a déjà été converti et comptabilisé au cours comptable (le prix d'achat lié à la vente a également déjà été enregistré). Longeau paie maintenant le montant par virement bancaire, en déduisant un escompte de 2 %. Comptabilisez séparément l'escompte, l'avis de crédit bancaire et la différence de change.

Doit	Avoir	Montant EUR	Montant CHF
		Différence de cours	

9. Fiches de salaires de juillet pour les collaborateurs (montants totaux):

Salaires bruts selon les contrats de travail	CHF	38 500.00
Allocations pour enfants	CHF	1 440.00
Cotisations des employés	CHF	5 390.00
Cotisations de l'employeur	CHF	6 430.00

Sur la base des montants ci-dessus, comptabilisez les cotisations de l'employeur et de l'employé qui sont créditées aux assurances sociales, mais pas encore versées. En outre, comptabilisez les allocations familiales ainsi que l'avis de débit bancaire pour le montant versé aux collaborateurs.

Doit	Avoir	Montant CHF

10. Les comptes ci-dessous présentent les montants totaux du débit et du crédit (balance de vérification) au 30 septembre 2023. La TVA des opérations précédentes y est déjà incluse. Comptabilisez le décompte de la TVA et le virement bancaire du montant dû à l'administration fiscale.

1170 Impôt préalable TVA		1171 Impôt préalable TVA		TVA due	
37 730	1 900	4 310	950	3 100	67 730

Partie 2: Écritures de boucllement au 31.12.2023 et évaluations

1. Concernant l'emprunt de 2 000 000.00 CHF, taux d'intérêt de 2.5 %, échéances d'intérêt au 30.04. et au 31.10., l'intérêt couru doit être comptabilisé.

Doit	Avoir	Montant CHF

2. Un entrepôt loué par l'entreprise individuelle Herbert Baron est sous-loué à la société Godin AG, qui paie d'avance le loyer semestriel de CHF 12 600 le 28.02. et le 31.08. Le loyer semestriel encaissé est toujours comptabilisé comme suit pour l'entreprise individuelle Baron:
Banque/charges de locaux CHF 12 600.00. Comptabilisez la régularisation dans le temps (transitoires).

--	--	--

3. Fin novembre 2023, une importante quantité de papier à photocopieuses et imprimantes a été acheté pour CHF 2 584.80 (TVA 7.7 % incluse) et comptabilisé comme suit;

Charges d'administration / Dettes résult. d'achats (créanciers) CHF 2 400.00
1171 Impôt préalable TVA / Dettes résult. d'achats (créanciers) CHF 184.80

Le paiement n'a pas encore été effectué. En 2023, seul 1/6 de ce papier à copier a été consommé. Comptabilisez la régularisation (transitoires).

--	--	--

4. Il y a deux ans, CHF 10 000.00 ont été provisionnés pour faire face à la menace d'un procès. En 2023, un accord extrajudiciaire a été trouvé. Les provisions encore existantes de CHF 5 300.00 ne sont plus nécessaires et doivent donc être dissoutes.

--	--	--

5. Herbert Baron utilise également le véhicule d'entreprise à des fins privées. Ainsi il est nécessaire d'imputer d'une part privée de 10.8 % sur CHF 42 500.00 (valeur d'acquisition du véhicule hors TVA), qui lui est débité. Le montant calculé correspond à la part privée, TVA de 7.7 % incluse. Comptabiliser la part privée hors TVA de 7.7 % ainsi que le montant de TVA.

6. Les soldes de comptes suivants sont connus:

Créances résult. de ventes (débiteurs) au 01.01.2023	CHF	258 000.00
Créances résult. de ventes (débiteurs) au 31.12.2023	CHF	213 000.00
Provision pertes sur créances clients (Ducroire) au 01.01.2023	CHF	10 320.00

En référence au compte Créances résult. de ventes (débiteurs), le pourcentage de la provision pour pertes sur créances clients à fin 2023 doit être identique à celui de l'année précédente 31.12.2022.

Doit	Avoir	Montant CHF

7. La valeur d'inventaire du stock de marchandises s'élève fin 2023 à CHF 1 875 000.00. Le compte *Stock de marchandises* présente au 31.12.2023 une valeur de CHF 1 882 000.00, avant la comptabilisation de la correction de stock. Comptabilisez la différence de stock de marchandises afin que la valeur d'inventaire apparaisse au Bilan.

--	--	--

8. Avant les amortissements pour l'année 2023, les soldes des comptes suivants présentent un montant de:

Machines de bureau	CHF	160 000.00
Cumul d'amortissements machines de bureau	CHF	54 000.00

Comptabilisez l'amortissement des machines de bureau pour l'année 2023 sachant qu'elles sont amorties de manière indirecte et linéaire **au taux d'amortissement maximal autorisé par la loi** (taux maximal fiscalement admissible, se référer à l'annexe notice A 1995).

--	--	--

9. Avant les amortissements de l'année 2023, les véhicules d'entreprise ont une valeur comptable de CHF 320 000.00 dans la comptabilité financière. Les véhicules ont tous été achetés début 2020 pour un montant total de CHF 630 000.00. La durée d'utilisation a été fixée à 7 ans. À la fin de la durée d'utilisation, il est prévu une valeur de liquidation de CHF 35 000.00 au total. De 2020 à fin 2023, aucun achat ni aucune vente n'ont été effectués. La TVA ne doit pas être prise en compte dans cette transaction.
- a. Calculez le montant maximal pouvant être porté au bilan à la fin de l'année 2023 pour les véhicules, **conformément au CO**.

- b. Comptabilisez, en partant de votre résultat au point a., l'amortissement minimal nécessaire des véhicules pour l'année 2023 conformément au CO (amortissement direct).

--	--	--

10. L'entreprise individuelle Herbert Baron a comme réserves de liquidités des actions de l'entreprise Lebes SA cotées en bourse, pour lesquelles les valeurs suivantes sont valables:

Cours d'acquisition le 18.04.2019	CHF	180.00
Cours moyen en décembre 2023	CHF	234.00
Cours au 31.12.2023	CHF	223.00

- a. Nommez l'article du CO que Herbert Baron applique s'il veut inscrire les actions de Lebes SA au bilan le 31.12.2023 au cours le plus élevé possible selon le CO.

CO _____

- b. En vous basant sur votre solution en a., indiquez le cours maximal d'une action de Lebes SA pouvant être porté au bilan de l'entreprise individuelle Herbert Baron le 31.12.2023.

Cours maximal pouvant être inscrit au bilan: CHF _____

Problème 2 – Entreprise de production**12,0 points**

Les parties 1 et 2 peuvent être résolues indépendamment l'une de l'autre.

Partie 1**6,0 points**

Comptabilisez un extrait d'opérations commerciales de l'**entreprise de production Aline Burri**, entreprise individuelle (fabrication et réparation de voiliers), pour l'année 2023.

- **La TVA** est comptabilisée selon la **méthode au brut**, décomptée au **taux de la dette fiscale nette et sur la base des contre-prestations convenues**. Le taux de la dette fiscale nette est de 3.5 %.
- **Le trafic des marchandises** est enregistré **sans l'inventaire permanent** (inventaire intermittent)

Extrait d'opérations commerciales durant l'exercice 2023

1. Une facture de fournisseur de CHF 16 693.50 (TVA 7.7 % incluse) pour du matériel est arrivée.

Doit	Avoir	Montant CHF

2. Enregistrez l'avis de crédit bancaire concernant le paiement d'une facture client non comptabilisée pour un montant de CHF 28 325.10 (TVA 7.7 % comprise).

3. La facture de CHF 3 160.00 pour l'assurance responsabilité civile de l'entreprise est réceptionnée.

4. Sur la base des soldes provisoires à fin juin 2023 des comptes ci-dessous, comptabilisez la TVA et le virement bancaire effectué en juillet 2023 à l'Administration fédérale des contributions. Pour rappel le taux de la dette fiscale nette est de 3.5 %.

Recettes de production (TVA 7.7 % incluse)	CHF	1 830 900.00
Charges de matériel de prod. (TVA 7.7 % incluse)	CHF	210 600.00
Autres charges d'exploitation (TVA 7.7 % incluse)	CHF	86 900.00
Autres charges d'exploitation (TVA 2.5 % incluse)	CHF	4 300.00

Partie 2

6,0 points

L'**entreprise de production Biplus SA** fabrique des composants pour l'industrie automobile ainsi que des machines pour la fabrication de ces composants. Les **comptes de stocks** sont tenus **sans inventaire permanent**.

Comptabilisez à la fin de l'exercice 2023 les corrections de stock pour les opérations 1 à 3 (tous les montants sont indiqués en millier) et évaluez l'affirmation pour la tâche 4.

1. Le stock de matériel a augmenté de 48 en 2023.

Doit	Avoir	Montant CHF

2. Le stock de produits semi-finis et finis s'élève

au 01.01.2023 420
au 31.12.2023 395

--	--	--

3. En 2023, Biplus SA fabrique une machine qui est utilisée dans sa propre entreprise pour la production de composants automobiles. Les coûts de fabrication s'élèvent à 35. La machine pourrait être vendue à des tiers pour 37. Une machine comparable d'un concurrent coûte 38 sur le marché. La machine doit être inscrite à l'actif pour le montant maximal autorisé par le CO.

--	--	--

4. Évaluez l'affirmation générale concernant une entreprise de production en cochant ce qui convient (aucun lien avec vos solutions aux opérations 1 à 3).

Si le stock de produits semi-finis et finis a augmenté de 30 au cours d'une année et qu'il y a des prestations à soi-même pour 25, les **Ventes de produits fabriqués** sont

- ☐ supérieur aux **produits de la production**.
☐ égal aux **produits de production**.
☐ inférieur aux **produits de production**.

Problème 3 – Divers

15,0 points

L'entreprise de commerce de marchandises Bockfeld SA a été fondée début 2022. Elle n'est intégrée dans aucune structure de groupe et n'est pas cotée en bourse. Les comptes de résultats externes de l'entreprise pour les années 2022 et 2023 sont présentés ci-dessous. Les fonds propres (ainsi que le total du Bilan) sont presque identiques pour les deux années.

Compte de résultat (montants en millions CHF)	2023	2022
Ventes de marchandises	48.6	47.8
Charges de marchandises	-20.4	-20.6
ACE (y compris charges de personnel)	-21.1	-22.2
Amortissements	-3.7	-3.5
Charges financières	-1.2	-1.4
Produits financiers	3.2	1.8
Produits extraordinaires	0.6	6.7
Impôts directs	-1.6	-2.2
Bénéfice de l'exercice	4.4	6.4

1. Indiquez par une croix si les affirmations suivantes de a. à j. concernant Bockfeld SA, basées sur les comptes de résultats externes ci-dessus, sont **correctes (C)** ou **fausses (F)**. Les affirmations erronées doivent être corrigées sur la ligne de correction. La correction ne doit pas être une négation (non/pas) de l'affirmation existante. Si un chiffre est faux, le chiffre correct doit être indiqué.

Affirmations		C	F
a.	L'EBITDA externe déclaré en 2022 s'élève à CHF 3.7 millions. Correction: _____	☐	☐
b.	L'EBIT externe de l'année 2023 présenté est de CHF 3.4 millions. Correction: _____	☐	☐
c.	Dans son activité principale (le commerce de marchandises), Bockfeld SA a été plus performante en 2022 qu'en 2023. Correction: _____	☐	☐
d.	Si des réserves latentes nettes pour un total de CHF 3.6 millions ont été dissoutes en 2022 et en 2023, le bénéfice réel des deux années est inférieur au bénéfice externe déclaré. Correction: _____	☐	☐

Affirmations		C	F
e.	Les demandes de Bockfeld SA faites en 2022 et 2023 pour pouvoir décompter la TVA selon la méthode du taux de la dette fiscale nette auraient été rejetées par les autorités fiscales compétentes. Correction: _____	☐	☐
f.	Il est contraire à l'interdiction de compensation que les charges de personnel ne soient pas présentées séparément dans le compte d'exploitation, mais inclus dans les autres charges d'exploitation. Correction: _____	☐	☐
g.	La société Bockfeld SA amortit les actifs immobilisés de manière dégressive en appliquant le taux d'amortissement maximal autorisé par la loi. Si l'entreprise amortissait de manière linéaire et appliquait là aussi le taux d'amortissement maximal autorisé par la loi, elle aurait enregistré des bénéfices plus élevés au cours des deux premiers exercices 2022 et 2023. Correction: _____	☐	☐
h.	Si l'entreprise omettait de mentionner un produit hors exploitation important dans le compte de résultat, cela serait contraire au principe de prudence. Correction: _____	☐	☐
i.	Si les actifs immobilisés avaient été amortis à un pourcentage plus élevé, l'EBITDA et l'EBIT seraient tous deux inférieurs. Correction: _____	☐	☐
j.	La société Bockfeld SA compte en moyenne 308 emplois à temps plein en 2022 et 294 emplois à temps plein en 2023. Le rapport de gestion de l'entreprise en 2023 doit donc contenir, entre autres, un compte rendu de la situation et un tableau de flux de trésorerie. Correction: _____	☐	☐

Problème 4 – Réserves latentes**9,0 points**

1. Pour l'entreprise de production **Bopst SA**, complétez les montants manquants dans les cases grises des tableaux ci-dessous. Seuls les comptes de bilan mentionnés présentent des réserves latentes (RL). Tous les montants en CHF et en EUR sont des chiffres abrégés.

Informations sur les comptes de bilan

- Provision pertes sur créances clients (Ducroire): pas d'informations supplémentaires.
- Machines: Aucune machine n'a été achetée ou vendue en 2023.
- Créanciers: Bopst SA achète des matières premières (matériaux) à des fournisseurs en Suisse et dans l'UE. Seules les dettes en EUR envers les fournisseurs font l'objet de réserves latentes. **Les pertes de change sont comptabilisées dans le compte des charges financières.**

Comptes de bilan	01.01.2023			31.12.2023			Variation RL
	Externe	Interne	RL	Externe	Interne	RL	
Ducroire	20		5	17			-1
Machines	250	300					-15
Créanciers	35				30	3	+2

Compte de résultat	2023	
	Externe	Interne
Pertes sur débiteurs (produit négatif)	-9	
Amortissements		75
Charges financières	41	

2. En vous basant sur les données et les tableaux ci-dessus, cochez **les trois affirmations exactes** concernant Bopst SA pour l'année 2023. Cette partie d'exercice peut être résolue indépendamment de vos réponses dans les tableaux ci-dessus.

Affirmations	Exacte
Si en 2023 le bénéfice réel est de 85, le bénéfice externe déclaré est de 127.	
Le montant des réserves latentes à la fin de 2023 doit être mentionné dans l'annexe, car des réserves latentes nettes ont été dissoutes.	
Si les pertes sur créances clients présumées ont été calculées en externe à chaque fois avec une valeur de 5 %, le solde du compte <i>Créances clients</i> s'élève à 340 fin 2023.	
La variation des réserves latentes dans le compte <i>Ducroire</i> influence l'EBITDA, la variation des réserves latentes dans le compte <i>Créanciers</i> n'influence en revanche pas l'EBITDA.	
Chez Bopst SA, les fonds propres externes sont surévalués fin 2023 par le montant des réserves latentes au 31.12.2023 et le bénéfice externe est surévalué de 14.	
S'il existe au 31.12.2023 des factures fournisseurs ouvertes en EUR d'un montant de 10 EUR et si le cours réel de l'euro au bilan est de 0.95 fin 2023, les factures fournisseurs en EUR ont été converties en externe fin 2023 au cours de 1.25.	